

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 4 MARS 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 4 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation
24/02/2011

.  
.

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage
24/02/2011

Monsieur Raoul MASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2010  
DU BUDGET  
ANNEXE EAU  
POTABLE**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 DU  
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 4 mars 2011 le compte administratif du budget annexe Eau Potable pour 2010.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2010 joint en annexe.

Décide par 114 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 320.541,32 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

**VOTE :**

**POUR : 114  
CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2011/16**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du :4 mars 2011